



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Arrêté n°

arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour Garonne

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Coordonnateur du bassin Adour-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-4, L.566-5, L.566-11, R.566-4, R.566-5, relatifs à l'identification des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article L.566-4 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012, paru au JORF le 27 novembre 2012, relatif aux territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement,

Vu l'avis du préfet des Landes, rendu le 3 aout 2012,
Vu l'avis du préfet de Tarn-et-Garonne, rendu le 6 aout 2012,
Vu l'avis du préfet des Deux Sèvres, rendu le 10 aout 2012,
Vu l'avis de la préfète de la Charente-Maritime, rendu le 16 aout 2012,
Vu l'avis du préfet de Lot et Garonne, rendu le 24 aout 2012,
Vu l'avis du préfet de l'Aveyron, rendu le 27 aout 2012,
Vu l'avis du préfet de la Vienne, rendu le 31 aout 2012,
Vu l'avis du préfet de la Dordogne, rendu le 3 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet du Cantal, rendu le 5 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet du Lot, rendu le 7 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet de la Gironde, rendu le 10 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet de la région Aquitaine, rendu le 12 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet de la Haute Garonne, rendu le 14 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet des Pyrénées Atlantiques, rendu le 14 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet de la région Poitou Charentes, rendu le 24 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet de la Lozère, rendu le 14 septembre 2012,
Vu l'avis du préfet de l'Ariège, rendu le 17 septembre 2012,
Vu l'avis de la préfète du Tarn, rendu le 18 septembre 2012,
Vu l'avis de la préfète de la Corrèze, rendu le 6 novembre 2012,
Vu l'avis de la préfète de la Charente, rendu le 18 décembre 2012,

Vu la consultation écrite du préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne, en date du 11 juillet 2012,

Vu l'avis favorable rendu par la commission administrative de bassin le 14 septembre 2012,

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi Pyrénées, délégué de bassin Adour Garonne;

Arrête

Article 1 -

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation tels que définis à l'article L. 566-5.II du code de l'environnement.

Article 2 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Midi Pyrénées

Article 3 -

Les préfets de région et de département du bassin Adour Garonne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi Pyrénées, délégué de bassin Adour Garonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 11 JAN. 2013

Le Préfet de Région

Henri-Michel COMET

Annexe

Liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation du bassin Adour Garonne tels que définis à l'article L. 566-5.II. du code de l'environnement :

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Territoire identifié au titre d'un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale voire européenne, en application du L.566-5.I	Liste des communes concernées
TRI d'AGEN	non	<ul style="list-style-type: none">- commune de Saint-Sixte,- commune de Saint-Romain-Le-Noble,- commune de Saint-Nicolas-de-la-Balermie,- commune de Caudecoste,- commune de Saint-Jean-de-Thurac,- commune de Layrac,- commune de Sauveterre-Saint-Denis,- commune de Lafox,- commune de Castelculier,- commune de Bon-Encontre,- commune de Boe,- commune d'Agen,- commune de Le Passage,- commune d'Estillac,- commune de Roquefort,- commune de Brax,- commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois,- commune de Colayrac-Saint-Cricq,- commune de Saint-Hilaire-de-Lusignan,- commune de Serignac-sur-Garonne.
TRI du BASSIN D'ARCACHON	non	<ul style="list-style-type: none">- commune de La Teste de Buch,- commune d'Arcachon,- commune de Gujan Mestras,- commune de Le Teich,- commune de Biganos,- commune d'Audenge,- commune de Lanton,- commune de Andernos les Bains,- commune de Ares,- commune de Lege Cap Ferret.
TRI de BERGERAC	non	<ul style="list-style-type: none">- commune de Mouleydier,- commune de Saint Germain et Mons,- commune de Cours de Pile,- commune de Creysse,- commune de Bergerac,- commune de Saint Laurent des Vignes,- commune de Prigonrieux,- commune de Lamonzie Saint Martin,- commune de La Force,- commune de Saint Pierre d'Eyraud,- commune de Gardonne,- commune de Le Fleix,

		<ul style="list-style-type: none"> - commune de Port Sainte Foy et Ponchapt, - commune de Saint Antoine de Breuilh, - commune de Saint Seurin de Prats, - commune de Saint Avit Saint Nazaire, - commune de Sainte Foy la Grande, - commune de Pineuilh, - commune de Saint André et Appelles, - commune de Eynesse, - commune de Saint Avit de Soulège, - commune de Pessac sur Dordogne.
TRI de BORDEAUX	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Villenave d'Ornon, - commune de Bègles, - commune de Bouliac, - commune de Floirac, - commune de Cenon, - commune de Bordeaux, - commune de Le Bouscat, - commune d'Eysines, - commune de Bruges, - commune de Bassens, - commune de Blanquefort, - commune de Parempuyre, - commune de Saint Louis de Montferrand, - commune d'Ambares et Lagrave, - commune de Saint Vincent de Paul, - commune d'Ambes, - commune de Lormont, - commune de Saint-Seurin de Bourg, - commune de Bourg, - commune de Prignac et Marcamps, - commune de Saint Gervais, - commune de Saint-André de Cubzac, - commune de Cubzac-les-ponts, - commune de Latresne, - commune de Cadaujac, - commune de Ludon-Médoc, - commune de Macau, - commune de Labarde.
TRI de CAHORS	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune d'Arcambal, - commune de Lamagdelaine, - commune de Laroque-des-Arcs, - commune de Cahors, - commune de Le Montant, - commune de Labastide-Marnhac, - commune de Pradines, - commune de Mercues, - commune de Douelle, - commune de Caillac, - commune de Crayssac, - commune de Parnac, - commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt, - commune de Luzech.
TRI de CASTRES-MAZAMET	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Mazamet, - commune d'Aussillon, - commune de Pont de L'Arn, - commune de Payrin Augmontel,

		<ul style="list-style-type: none"> - commune d'Aiguefonde, - commune de Labruguière, - commune de Caucalières, - commune de Lagarrigue, - commune de Castres, - commune de Saix.
TRI du COTIER BASQUE	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Boucau, - commune d'Anglet, - commune de Bayonne, - commune de Lahonce, - commune de Mouguerre, - commune de Biarritz, - commune de Bidart, - commune de Guethary, - commune de Saint Jean de Luz, - commune de Ciboure, - commune d'Urrugne, - commune de Hendaye, - commune de Tarnos.
TRI de DAX	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Saint Vincent de Paul, - commune de Tethieu, - commune de Candresse, - commune d'Yzosse, - commune de Narrosse, - commune de Dax, - commune de Saint Paul les Dax, - commune de Seyresse, - commune d'Oeyreluy, - commune de Mees, - commune de Tercis les Bains, - commune d'Angoumé, - commune de Rivière Saas et Gourby.
TRI de LIBOURNE	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Sainte Terre, - commune de Cabara, - commune de Vignonet, - commune de Branne, - commune de Saint Sulpice de Faleynes, - commune de Moulon, - commune de Genissac, - commune de Libourne, - commune d'Arveyres, - commune de Fronsac, - commune de Saint Michel de Fronsac, - commune de Vayres, - commune de Saint Sulpice et Cameyrac, - commune d'Izon, - commune de La Rivière, - commune de Saint Germain de la Rivière, - commune de Lugon et l'Ile du Carnay, - commune de Saint Loubes, - commune d'Asques, - commune de Saint Romain la Virvée
TRI du LITTORAL CHARENTAIS MARITIME	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Meschers sur Gironde, - commune de Saint Georges de Didonne, - commune de Royan,

<p>TRI Inter-bassin</p>		<ul style="list-style-type: none"> - commune de Vaux sur Mer, - commune de Saint Palais sur mer, - commune de Les Mathes, - commune de La Tremblade, - commune d'Arvert, - commune de Chaillevette, - commune de Mornac sur Seudre, - commune de L'Eguille, - commune de Saujon, - commune de Le Gua, - commune de Nieulle sur Seudre, - commune de Saint Just Luzac, - commune de Marennes, - commune de Bourcefranc le Chapus, - commune de Hiers Brouage, - commune de Beaugeay, - commune de Moeze, - commune de Saint Froult, - commune de Port des Barques, - commune de Saint Nazaire sur Charente, - commune de Soubise, - commune d'Echillais, - commune de Saint Hippolyte, - commune de Rochefort, - commune de Tonnay Charente, - commune de Breuil Magne, - commune de Vergeroux, - commune de Saint Laurent de la Prée, - commune de Fouras, - commune de Yves, - commune de l'Ile d'Aix, - commune de Saint Trojan les Bains, - commune de Le Grand village Plage, - commune de Le château d'Oléron, - commune de Dolus d'Oléron, - commune de Saint Pierre d'Oléron, - commune de Saint Georges d'Oléron, - commune de La Brée les bains, - commune de Saint Denis d'Oléron, - commune de Chatelaillon-Plage
<p>TRI de MENDE-MARVEJOLS</p>	<p>non</p>	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Mende, - commune de Barjac, - commune de Balsièges, - commune de Cultures, - commune d'Esclanedes, - commune de Chanac, - commune de Les Salelles, - commune de Saint Bonnet de Chirac, - commune de Le Monastier Pin Mories, - commune de Chirac, - commune de Palhers, - commune de Marvejols, - commune de Montrodât, - commune d'Antrenas, - commune de Saint Léger de Peyre - commune de La Canourgue, - commune de Banassac.

<p>TRI de MONTAUBAN- MOISSAC</p>	<p>non</p>	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Corbarieu, - commune de Labastide Saint Pierre, - commune de Bressols, - commune de Montauban, - commune de Montbeton, - commune d'Albefeuille Lagarde, - commune de Villemade, - commune de Barry d'Islemade, - commune de Meauzac, - commune de Lafrançaise, - commune de Lizac, - commune de Labastide du Temple, - commune de Les Barthes, - commune de Castelsarrasin, - commune de Moissac.
<p>TRI de PAU</p>	<p>non</p>	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Bordes, - commune d'Assat, - commune de Narcastet, - commune de Meillon, - commune d'Aressy, - commune de Bizanos, - commune de Mazerès Lezons, - commune de Gelos, - commune de Pau, - commune de Jurançon, - commune de Billère, - commune de Lons, - commune de Laroin, - commune de Lescar, - commune d'Artiguelouve, - commune de Poey de Lescar, - commune de Siros, - commune d'Arbus, - commune de Denguin, - commune de Tarsacq, - commune d'Abos, - commune de Besingrand, - commune de Pardies, - commune d'Artix, - commune de Nogueres, - commune de Mourenx, - commune d'Os Marsillon, - commune d'Abidos, - commune de Lacq, - commune d'Aussevielle, - commune de Labastide-Cézéracq, - commune de Rontignon, - commune d'Uzos, - commune de Mont.
<p>TRI de PERIGUEUX</p>	<p>non</p>	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Trelissac, - commune de Bassilac, - commune de Boulazac, - commune de Périgueux, - commune de Notre Dame de Sanilhac, - commune de Coulounieix Chamiers, - commune de Marsac sur l'Isle,

		<ul style="list-style-type: none"> - commune de Chancelade, - commune d'Annesse et Beaulieu, - commune de Razac sur l'Isle, - commune de Montrem, - commune de Saint Astier.
TRI de SAINTES-COGNAC-ANGOULEME	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Gond-Pontouvre, - commune de Saint Yrieix sur Charente, - commune d'Angoulême, - commune de Fleac, - commune de Saint Michel, - commune de Nersac, - commune de Linars, - commune de Trois Palis, - commune de Sireuil, - commune de Rouillet Saint Estephe, - commune de Mosnac, - commune de Chateauneuf sur Charente, - commune d'Angeac Charente, - commune de Vibrac, - commune de Saint Simon, - commune de Graves Saint Amant, - commune de Bassac, - commune de Triac Lautrait, - commune de Saint Même les Carrières, - commune de Gondeville, - commune de Jarnac, - commune de Mainxe, - commune de Bourg Charente, - commune de Saint Brice, - commune de Boutiers Saint Trojan, - commune de Chateaubernard, - commune de Cognac, - commune de Merpins, - commune de Javrezac, - commune de Saint Laurent de Cognac, - commune de Salignac sur Charente, - commune de Brives sur Charente, - commune de Cherac, - commune de Dompierre sur Charente, - commune de Rouffiac, - commune de Montils, - commune de Saint Sever de Saintonge, - commune de Courcoury, - commune de Chaniers, - commune de Les Gonds, - commune de Saintes, - commune de Champmillon, - commune de Saint-Simeux, - commune de Julienne, - commune de Gensac-la-Pallue, - commune de Berneuil.
TRI de TONNEINS-MARMANDE	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Tonneins, - commune de Villeton, - commune de Lagruere, - commune de Fauillet, - commune de Senestis,

		<ul style="list-style-type: none"> - commune de Fauquierolles, - commune de Longueville, - commune de Taillebourg, - commune de Caumont sur Garonne, - commune de Fourques sur Garonne, - commune de Saint Pardoux du Breuil, - commune de Marmande, - commune de Montpouillan, - commune de Gaujac, - commune de Marcellus, - commune de Sainte Bazeille, - commune de Couthures sur Garonne, - commune de Meilhan sur Garonne, - commune de Jusix.
TRI de TOULOUSE	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Roques, - commune de Pinsaguel, - commune de Portet sur Garonne, - commune de Vieille Toulouse, - commune de Toulouse, - commune de Blagnac, - commune de Beauzelle, - commune de Fenouillet, - commune de Seilh, - commune de Gagnac sur Garonne, - commune de Lespinasse, - commune de Saint Jory.
TRI de TULLE-BRIVE	non	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Tulle, - commune de Laguenne, - commune de Sainte Fortunade, - commune de Chameyrat, - commune de Cornil, - commune d'Aubazines, - commune de Saint Hilaire, - commune de Peyroux, - commune de Dampinat, - commune de Malemort sur Corrèze, - commune de Brive la Gaillarde, - commune d'Ussac, - commune de Saint Viance, - commune de Varetz, - commune de Saint Pantaleon de Larche, - commune de Larche, - commune de Mansac, - commune de Cublac - commune de La Feuillade, - commune de Pazayac, - commune de Terrasson la Villedieu.

